

L'hon. M. REID: Je sais que certaines routes qu'on croit être terminées ne le sont pas du tout. Après qu'un certain travail a été fait, il faut attendre que les fondations se soient tassées et soient devenues assez dures pour terminer le dessus de la route. Je sais qu'il y a quelques routes dans l'est de l'Ontario qui sont à peu près dans l'état dont parle mon honorable ami. Il n'y a encore là que les fondations, mais après que ces fondations se seront tassées et se seront durcies, peut-être à l'automne ou l'année prochaine, le dernier travail sera fait, et ces routes seront alors des routes permanentes. C'est là l'objet que nous avons en vue, et c'est bien ce que spécifie la convention. Tous nos fonctionnaires ont été prévenus que les routes ne seront pas acceptées tant que les conditions de la convention n'auront pas été observées, et l'argent ne sera pas payé tant que les routes n'auront pas été approuvées et mises sous notre juridiction.

M. STEWART: La réponse du ministre ne fait qu'empirer les choses. Ce sont les fondations que nous voulons être substantielles. Tous ceux qui s'y connaissent en construction de routes savent bien que le dessus n'est qu'une légère couverture et est chose fort différente des fondations. J'aimerais à savoir si cette route est ou non terminée.

L'hon. M. REID: La route n'est pas terminée, dans la mesure où il peut s'agir de tout contrat que nous avons pu passer.

M. STEWART: Les fondations sont-elles terminées?

L'hon. M. REID: Je ne suis pas allé là récemment, mais je me procurerai les détails et je les communiquerai à mon honorable ami lundi ou mardi.

M. STEWART: Si le ministre veut bien communiquer ces renseignements à la Chambre cela sera pleinement satisfaisant.

L'hon. M. LEMIEUX: S'il y a quelques difficultés à construire des routes dans l'Ontario, la province de Québec sera très heureuse de prêter ses bons offices et d'envoyer ses ingénieurs pour aider à faire ces travaux. Dans notre province, nous avons aujourd'hui les meilleures routes du Canada, et les touristes affluent en grand nombre en été, bien que, naturellement, il y a bon nombre d'autres raisons pour attirer chez nous les touristes.

M. BEST: Est-ce que la province de Québec n'a pas déjà prêté ses ingénieurs au gouvernement fédéral?

L'hon. M. LEMIEUX: Oui. L'automne dernier, il fallait qu'une route près d'Ottawa fût terminée en peu de temps et le gouvernement de la province de Québec n'attendit pas que le gouvernement d'Ontario lui demandât aide mais il envoya ses ingénieurs avec les machines nécessaires. Il y eut alors une vraie fête de bonne entente entre les deux provinces, et nous eûmes là une exemple frappant du bon esprit qui existe entre elles aujourd'hui.

A propos de grandes routes, j'aimerais que le ministre du Travail prît bonne note de la décision à laquelle en est arrivé récemment le gouvernement de Québec de reconstruire un chemin, qui est pour ainsi dire une route fédérale, dans la péninsule de Gaspé. Il y a là une route portant le nom de route maritime. Elle fut à l'origine construite par le gouvernement fédéral à l'époque de la confédération, pour l'entretien des phares et pour la ligne télégraphique. Le télégraphe appartenait alors au gouvernement fédéral. Maintenant il appartient à la compagnie Northwestern, mais les phares sont toujours échelonnés le long de la côte depuis le cap Chat jusqu'au bassin de Gaspé. A ma demande, le gouvernement de Québec décida cette année d'entreprendre la réfection de cette ancienne route, qui avait grandement besoin de réparations. L'honorable M. Perrault, du gouvernement de Québec, m'a dit qu'il n'attendait que la décision du gouvernement fédéral en ce qui concerne sa part de contribution pour la construction de cette route. Je vais envoyer les papiers à mon honorable ami et j'espère qu'il considérera favorablement cette demande.

L'hon. M. REID: Le gouvernement fédéral n'a pas pris d'arrangements relativement à ce chemin; mais lorsque le gouvernement de Québec présentera une demande, nous tâcherons de faire ce que nous pourrons.

M. BEST: Lorsque les autorités d'une province demandent au gouvernement fédéral s'il approuve un certain chemin, le gouvernement fédéral envoie-t-il un inspecteur en faire l'inspection lorsqu'il est achevé, ou un surveillant qui se tient au courant des travaux de jour en jour?

L'hon. M. REID: Les chemins sont sous la régie et la surveillance du gouvernement provincial. Celui-ci a un ingénieur qui se tient constamment sur les lieux. Nous avons aussi des ingénieurs qui parcourent ces chemins pendant leur construction. Nous ne sommes pas tenus d'avoir un surveillant qui se tient constamment sur un che-